

SYNTHESE – REUNION INTERMINISTERIELLE « IMPACTS INCENDIES » – BERCY 30JUILLET 2026

Une seconde réunion interministérielle consacrée aux conséquences économiques des incendies s'est tenue à Bercy sous la présidence du Ministre de l'Économie R. Lescure, en présence des Ministres S. Papin, JP. Farandou et A. Le Henanff. Le grand feu de Gironde est désormais considéré comme maîtrisé, mais reste actif. Sur les 82 000 salariés initialement empêchés de travailler, 61 500 demeurent concernés ; 4 000 établissements ont toutefois repris leur activité et 84 000 personnes ont pu regagner leur domicile.

Dispositifs d'accompagnement engagés

Le Gouvernement a confirmé plusieurs mesures :

- Mise en ligne d'un **guide pratique et d'une FAQ** portant notamment sur l'activité partielle, les exonérations et la santé au travail ;
- **Ouverture de l'activité partielle** aux entreprises sinistrées et situées en zone évacuée, ainsi qu'à certaines entreprises indirectement touchées ;
- **Reports de charges fiscales et sociales** afin de préserver les trésoreries (décalage de 12 mois pour les cotisations sociales) ;
- **Activation d'une aide du CPSTI** pouvant atteindre 8 000 euros pour les travailleurs indépendants.

Messages portés par le Président des Entrepreneurs

Amir Reza-Tofighi a demandé la mise en place d'un régime d'activité partielle plus favorable, comparable à celui appliqué pendant la crise sanitaire. Il a également alerté sur la situation des entreprises ayant recruté des salariés en CDD dont les contrats n'ont plus d'objet, sans possibilité satisfaisante de recours à l'activité partielle ou de rupture anticipée.

Il a par ailleurs soutenu les demandes de libre circulation formulées par les professionnels exerçant des missions indispensables, notamment les entreprises funéraires et les services d'aide à domicile, actuellement confrontés à des difficultés d'accès aux zones fermées.

Enfin, il a rappelé la mobilisation des Entrepreneurs, qui ont installé une cellule de crise chargée de centraliser, d'analyser et de transmettre les sollicitations des entreprises et des fédérations touchées.

Alertes formulées par Nicolas Dayot

Nicolas Dayot, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) et membre du Comité exécutif des Entrepreneurs, a insisté sur l'urgence de la situation pour les campings. Environ 40 000 clients ayant réservé sont actuellement absents, alors que le mois d'août représente une part déterminante du chiffre d'affaires annuel. Sans reprise rapide, de nombreux établissements risquent de ne pas pouvoir surmonter la crise.

Il a confirmé que les pertes d'exploitation ne sont généralement pas couvertes par les contrats d'assurance et a demandé la mise en place d'un soutien exceptionnel en lien avec France

Assureurs. Une fermeture prolongée pourrait, selon lui, entraîner la faillite de certains établissements.

Il a également demandé l'ouverture de négociations avec les sociétés financières concernant les échéances de crédit-bail, qui interviennent pour certains équipements touristiques en pleine saison estivale.

Principaux enjeux complémentaires

Les organisations professionnelles ont également demandé :

- Un renforcement de la prise en charge de l'activité partielle et des clarifications pour les saisonniers, les CDD, les stagiaires et les agents publics ;
- Des mesures immédiates de trésorerie, comprenant l'accélération des paiements, des moratoires sur les crédits et la création éventuelle de fonds d'urgence ;
- Une réponse aux pertes d'exploitation non couvertes par les assurances ;
- Des dérogations d'accès aux zones fermées et la fluidification des transports ;
- Une cartographie actualisée des zones accessibles, ainsi qu'un plan de relance touristique et une campagne de communication ;
- Un soutien spécifique à la filière forêt-bois, fortement affectée par les incendies.

Banques : la FBF a mis en avant les reports et suspensions d'échéances, les avances de trésorerie à taux bas et l'examen personnalisé des situations de découvert.

France Assureurs a indiqué que plus de 10 000 relogements d'urgence ont été pris en charge et que le délai de déclaration de sinistre a été prolongé au 31 août, tout en soulignant que la couverture de la perte d'exploitation sans dommage reste hétérogène selon les contrats. Les entreprises sont invitées à se rapprocher de leur assureur afin d'évaluer les garanties dont elles bénéficient. À ce stade, aucune mesure d'accompagnement complémentaire, n'a été annoncée.

Réponses du Gouvernement

- **Sécurité** : elle demeure toujours prioritaire. Quatre pompiers sont décédés. Les réouvertures se poursuivent dès que possible.
- **Trésorerie** : l'URSSAF, la DGFIP et les banques sont mobilisées. Toutefois, la crise est jugée non comparable au Covid : elle est limitée dans le temps et géographiquement, justifiant des réponses différenciées selon le type d'entreprise.
- **Santé au travail** : le télétravail est fortement recommandé, de même que le port du masque FFP2 en extérieur dans les zones concernées. Pour les salariés vulnérables, un avis médical est conseillé.
- **Activité partielle** : l'éligibilité demeure liée à l'existence d'un contrat de travail, qui intègre les apprentis mais pas les stagiaires. Les saisonniers seront également éligibles s'ils ont un lien avec l'entreprise depuis l'année précédente. Le traitement des dossiers sera engagé sous 8 jours pour les entreprises sinistrées ou évacuées, la DREETS de Gironde étant renforcée en conséquence.
- **Tourisme** : la priorité porte sur le mois d'août puis sur la rentrée, une cartographie des zones accessibles étant en préparation avec la DGE et Atout France. Un déplacement du Premier ministre est envisagé une fois la situation stabilisée.
- **Exonération des dons** : une réponse est attendue sous 24 heures sur l'exonération fiscale des dons transitant par un organisme intermédiaire.
- **Pénalités de retards** : un réexamen de l'inversion de la charge de la preuve pour les pénalités de retard automatiques en Gironde est à l'étude.